

## TRANSPORTS SCOLAIRES 2020/2021

- ✚ Les inscriptions du Transport Scolaire seront ouvertes en ligne à partir du **29 juin 2020** (à partir de 10 heures) sur le site unique et sécurisé pour tous :

[www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

Inscrivez-vous avant le 16 août 2020 pour recevoir votre 1<sup>ère</sup> carte ou pour l'activation de votre carte actuelle pour la rentrée scolaire.

**NUMÉRO UNIQUE : 0 800 710 588** service et appel gratuits

**Courriel :** [www.transports.scolaires@ampmetropole.fr](mailto:www.transports.scolaires@ampmetropole.fr)

Pour plus d'informations, vous trouverez une rubrique d'aide « Questions / Réponses » : <https://www.lepilote.com/fr/faq-transports-scolaires/1074>

### **POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :**

Connectez-vous sur le site :

[www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

Et laissez-vous guider !

#### ● **Renouvellement de l'abonnement :**

- Saisir le numéro complet inscrit sur la carte dès la connexion
- Scanner un justificatif de domicile daté de moins de trois mois du représentant légal listé sur le site suivant :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/FI4807>

#### ● **Première inscription :**


Scanner les documents suivants :

- Une photo d'identité (format CNI),
- La pièce d'identité de l'élève,
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois du représentant légal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/FI4807>)
- Le livret de famille (pages des parents et des enfants).

La carte de transport créditée de l'abonnement choisi sera envoyée au domicile du représentant légal.

Ne pas oublier d'imprimer le reçu de paiement.

### **Pour les bénéficiaires de tarifs réduits :**

- Une attestation de bourse pour les boursiers 2020/2021, dans le cas où l'élève n'a pas reçu l'attestation 2020/2021, il devra fournir celle de l'année 2019/2020, la réduction sera appliquée mais il faudra fournir l'attestation 2020/2021 **avant le 31/12/2020**.
- Si l'élève prétend à la bourse mais n'a pas encore son attestation, il devra payer la totalité de l'abonnement et l'adresser ultérieurement et avant le 31/12/2020 par courrier au service Transports Scolaires.
- Une attestation de droits CSS de moins de 3 mois (anciennement CMU-C) par les parents titulaires de la CSS avec la mention de l'enfant.
-  Si votre enfant a plus de 16 ans, vous devez compléter son dossier en ligne avec son certificat de scolarité avant le **01 octobre 2020**.

Votre identifiant vous est adressé par courrier par la Métropole. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le régénérer par la fonctionnalité « mot de passe oublié » lors de la connexion.

L'abonnement que vous avez choisi sera chargé sur cette nouvelle carte et sera valable dès le jour de la rentrée scolaire. Sa validation se fera à la montée du véhicule.

### **CHOIX DE L'ABONNEMENT :**

- Pass scolaire Métropole – sans RTM

Accès illimité à toutes les lignes scolaires + lignes interurbaines + lignes urbaines.

- Pass scolaire Métropole – avec RTM

Accès illimité à toutes les lignes scolaires + lignes interurbaines + lignes urbaines + TRM (bus, métro, tramway) desservant MARSEILLE.

Consulter les horaires de bus scolaires (**diffusés prochainement**)

### **POUR INFORMATION SUR LE MODE DE TRANSPORT**

Commune du point de montée → Roquefort-la Bédoule

Réseau → Marcoulines

Ligne → Mettre la commune de destination de l'établissement

## **ABONNEMENT POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE**

Pour les élèves empruntant la ligne interne, veuillez remplir le formulaire et le déposer en mairie ou par mail à [accueil@roquefort-labedoule.fr](mailto:accueil@roquefort-labedoule.fr)

## **ABONNEMENTS AVEC OU SANS RTM POUR LA LIGNE CARTREIZE :**

Ces abonnements se font uniquement en Mairie, à partir du 6 juillet 2020, ou en boutique (gare routière).

Veuillez-vous munir des pièces à fournir suivantes :

- Une photo d'identité au format CNI
- La pièce d'identité de votre enfant
- Un justificatif de domicile (Avis d'imposition 2019 ou facture d'électricité, facture d'eau de moins de 3 mois)
- Le livret de famille (pages des parents et des enfants)
- L'attestation de bourse pour les boursiers

## **ABONNEMENT ÉTUDIANT**

En vente dès le 29 juin 2020

3 abonnements possibles :

- Pass annuel : 103,00 €
- Pass annuel avec RTM : 220,00 €
- Pass Métropole Étudiant : 364,80 €

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Carte de transport
- Photo d'identité norme CNI pour tout nouvel abonnement
- Certificat de scolarité

LE PASS METROPOLITAIN est un abonnement unique sur la Métropole qui donne accès à tous les réseaux métropolitains hors TER et LER.

Vous pouvez payer en une seule fois en mairie ou mensuellement dans les boutiques La Métropole Mobilité, les espaces de vente RTM ou sur [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

La commune participe à hauteur de 50,00 € par abonnement sous présentation de l'attestation de paiement, CNI de l'élève et un RIB au service Population de la Mairie.

**PLUS D'INFORMATION** sur [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com) ou 0 800 713 137  
(service et appel gratuits)